



Dossier N° : 22275182
Démarche : Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie
Organisme : Service Eau Littoral Biodiversité

Ce dossier est **en instruction**.

Historique

Déposé le : 03 février 25 15:20
En instruction le : 21 février 25 14:16

Identité du demandeur

Email : jcraguet@ville-eu.fr
SIRET : 21760255600060
SIRET du siège social : 21760255600011
Dénomination : CAMPING MUNICIPAL
Forme juridique : Commune et commune nouvelle
Libellé NAF : Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
Code NAF : 55.30Z
Date de création : 1 janvier 1978
État administratif : en activité
Effectif moyen annuel 2024 de l'unité légale (URSSAF ou MSA) : 142,57
Effectif (ISPF) : 100 à 199 salariés
Code effectif : 22
Numéro de TVA intracommunautaire : FR08217602556
Adresse : COMMUNE D'EU

PARC DU CHATEAU
BOULEVARD HELENE

76260 EU
FRANCE

Formulaire

1 - Présentation de la demande

Description de la demande

Stérilisation des oeufs de goélands argentés

Est-ce votre première demande ?

Non

2 - Votre identité

Civilité du signataire de la demande :

M.

Nom et prénom du signataire de la demande :

BARBIER Michel

Fonction du signataire de la demande :

Maire

Nom et prénom du chargé de projet :

DEPERROIS Carine

N° de téléphone du chargé de projet :

02 35 86 44 00

E-mail du chargé de projet :

news@ville-eu.fr

3 - Objet de la demande

Destruction de spécimens d'espèces animales protégées par stérilisation

Oui

Perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées par effarouchement

Oui

4 - Identification des spécimens

Espèce ciblée par les opérations : le Goéland argenté

Nombre de couples :

294

et/ou nombre de spécimens :

Non communiqué

et/ou nombre de nids :

195

Espèce :

Goéland brun (*Larus fuscus*)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Nombre de couples :

23

et/ou nombre de spécimens :

Non communiqué

et/ou nombre de nids :

16

Espèce :

Goéland marin (*Larus marinus*)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Nombre de couples :

3

et/ou nombre de spécimens :

Non communiqué

et/ou nombre de nids :

2

Quelle est la finalité de l'opération ?

Sélectionnez un ou plusieurs choix.

Prévention de dommages à l'élevage

Non communiqué

Prévention de dommages aux pêcheries

Non communiqué

Prévention de dommages aux cultures

Non communiqué

Prévention de dommages à la propriété

Oui

Protection de la santé publique

Oui

Protection de la sécurité publique

Oui

Motif d'intérêt public majeur

Non communiqué

Autres (à préciser ci-dessous)

Oui

Précisez l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale

Lutter contre les nuisances sonores, les déjections et les comportements agressifs des goélands lors des périodes de nidifications

5 - Modalités et techniques de l'opération ?

5.1 - Destruction

Destruction des nids :

Non communiqué

Destruction des oeufs :

stérilisation des oeufs par pulvérisation d'huile de colza biologique soit manuelle soit avec un R.E.S (Robot Effaroucheur Sterilisateur)

Destruction des animaux :

Par des animaux prédateurs

Non communiqué

Sans objet

Non communiqué

Si vous avez choisi une ou plusieurs méthodes de destruction d'animaux ci-dessus, précisez les modalités.

Non communiqué

Autres moyens de destruction :

Non communiqué

Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de destruction ci-dessous :

Non communiqué

5.2 - Perturbation intentionnelle

Si vous ne faites pas de demande de dérogation pour des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 6.

Par quel moyen sera-t-il procédé à la perturbation intentionnelle ?

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs

Non communiqué

Utilisation d'animaux domestiques

Non communiqué

Utilisation de sources lumineuses

Non communiqué

Utilisation d'émissions sonores

Non communiqué

Utilisation de moyens pyrotechniques

Non communiqué

Utilisation d'armes de tir

Non communiqué

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle

Non communiqué

Autre

Non communiqué

Merci d'en préciser les modalités.

Non communiqué

Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de perturbation intentionnelle ci-dessous.

Non communiqué

6 - Qualification de la ou des personnes chargées de l'opération

Nom, prénom

Thomas DOMALAIN /Franck MOREL

Organisme de rattachement

le GONm (Groupement Ornithologique Normand)

Formation en biologie animale

Non communiqué

Précisions sur la formation

Non communiqué

Formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces

Non communiqué

Précisions sur la formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces

Non communiqué

Expérience à la pratique des inventaires

Non communiqué

Précisions sur l'expérience à la pratique des inventaires

Non communiqué

Autre formation

Non communiqué

Précisions sur la formation

Non communiqué

Nom, prénom

CAMPESTRINI BONTE Elodie

Organisme de rattachement

Société EGEF (Entreprise Générale d'Effarouchement et Fauconnerie -37460 Beaumont)

Formation en biologie animale

Non communiqué

Précisions sur la formation

Non communiqué

Formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces

Non communiqué

Précisions sur la formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces

Non communiqué

Expérience à la pratique des inventaires

Non communiqué

Précisions sur l'expérience à la pratique des inventaires

Non communiqué

Autre formation

Non communiqué

Précisions sur la formation

Non communiqué

7 - Période demandée pour les opérations

Quelle est la période ou la date demandée pour mener les opérations ?

Avril /Mai

8 - Date à laquelle vous souhaitez obtenir l'arrêté d'autorisation

Merci de préciser à quelle date vous souhaitez obtenir votre arrêté de dérogation :

15 avril 2025

9 - Lieux de l'opération

Précisez le département :

76 – Seine-Maritime

Précisez la commune :

Eu (76260)

Code Postal :

76260

Département :

76 – Seine-Maritime

10 - Compte rendu de l'opération

Comment sera établi le compte rendu de l'opération ?

Vous trouverez en pièce jointe le compte rendu du GONm qui se charge du recensement. Nous disposons également d'un compte rendu rédigé par la société qui intervient sur la stérilisation par pulvérisation d'huile de colza mais le questionnaire n'offre pas la possibilité de joindre une seconde pièce.

11 - Justification de la demande

11.1 - Les mesures mises en place pour prévenir la fréquentation des goélands en milieu urbain

Mesures limitant l'accès des goélands aux ressources alimentaires :

- Installation en nombre suffisant de containers de 760 litres avec couvercles sur différents quartiers de la ville afin de recueillir les déchets ménagers en dehors des jours de ramassage.
- Installation de Bornes d'Apport Volontaire
- Un arrêté municipal interdisant la sortie des poubelles avant 20 h la veille de la collecte a été pris.
- Un service municipal est chargé d'entretenir quotidiennement les aires d'apports volontaires, de vider les corbeilles en ville, et de ramasser les sacs poubelles déposés en dehors des jours de collecte.
- Un autre service est chargé d'effectuer un balayage manuel quotidien des rues du centre ville et deux balayeuses tournent également chaque jour pour balayer les quartiers périphériques
- Installation de corbeilles de ville avec un cerclage métallique afin de réduire l'ouverture
- Une communication régulière est faite à destination de la population pour la sensibiliser la problématique des déchets pouvant offrir aux goélands des ressources alimentaires

Mesures non létales ni délibérément mutilantes ou blessantes permettant d'éviter la construction par ces oiseaux de nids sur les toits :

installation dans certains lieux propices du centre ville de dispositifs tels que filets, fils tendus , écopsis pour dissuader les goélands de nidifier

Mesure compensatoire prise en faveur du Goéland argenté

Non communiqué

11.2 - Zones de nidification et impact des opérations

Zone(s) de nidification connue(s) sur le territoire de la communes

- Un point situé à 50°3'34"N 1°24'46"E
zone commerciale avec toits de supermarchés
- Un point situé à 50°3'18"N 1°25'7"E
toits d'usine sur zone industrielle
- Un point situé à 50°3'23"N 1°25'7"E
toits d'usine sur zone industrielle
- Un point situé à 50°3'22"N 1°24'53"E
toits d'usine sur zone industrielle
- Un point situé à 50°3'21"N 1°24'59"E

toits d'usine sur zone industrielle

- Un point situé à 50°2'42"N 1°24'48"E
toit d'immeuble
- Un point situé à 50°2'41"N 1°24'49"E
toit d'immeuble
- Un point situé à 50°2'39"N 1°24'53"E
toit d'immeuble
- Un point situé à 50°2'40"N 1°24'56"E
toit d'immeuble
- Un point situé à 50°2'39"N 1°24'59"E
toit d'immeuble
- Un point situé à 50°2'41"N 1°24'59"E
toit d'immeuble
- Un point situé à 50°2'55"N 1°25'25"E
toit de gymnase
- Un point situé à 50°2'56"N 1°25'23"E
toit d'école
- Un point situé à 50°2'57"N 1°25'25"E
toit d'école
- Un point situé à 50°2'56"N 1°25'9"E
Toit de collégiale
- Un point situé à 50°3'1"N 1°25'21"E
toit d'hôpital
- Un point situé à 50°3'5"N 1°25'8"E
toit de la chaufferie du lycée
- Un point situé à 50°3'15"N 1°24'58"E
toit de bâtiment industriel
- Un point situé à 50°3'17"N 1°24'45"E
toit d'immeuble
- Un point situé à 50°3'10"N 1°24'50"E
toit d'immeuble
- Un point situé à 50°3'7"N 1°24'59"E
toit du lycée
- Un point situé à 50°3'12"N 1°25'9"E
toits de bâtiments industriels
- Un point situé à 50°3'13"N 1°24'58"E
toit habitation de particuliers
- Un point situé à 50°3'12"N 1°24'58"E
toit bâtiment industriel
- Un point situé à 50°2'42"N 1°24'40"E
collège
- Un point situé à 50°3'28"N 1°25'4"E
garage Renault
- Un point situé à 50°3'29"N 1°24'54"E
Gédimat

Plan de la ville / du site avec identification de la(des) zone(s) à traiter :

- Un point situé à 50°3'18"N 1°25'8"E
toit d'usine
- Un point situé à 50°3'15"N 1°24'58"E
toit de bâtiment industriel
- Un point situé à 50°3'13"N 1°24'58"E
toit d'habitation
- Un point situé à 50°3'12"N 1°24'58"E
bâtiments industriel
- Un point situé à 50°2'41"N 1°24'59"E
toit d'immeuble
- Un point situé à 50°2'39"N 1°24'59"E
toit d'immeuble
- Un point situé à 50°2'40"N 1°24'56"E
toit d'immeuble
- Un point situé à 50°2'39"N 1°24'54"E
toit d'immeuble
- Un point situé à 50°2'38"N 1°24'54"E
toit d'immeuble
- Un point situé à 50°2'41"N 1°24'49"E
toit d'immeuble
- Un point situé à 50°2'42"N 1°24'48"E
toit d'immeuble
- Un point situé à 50°2'39"N 1°24'48"E
toit d'immeuble
- Un point situé à 50°2'37"N 1°24'48"E
toit d'immeuble
- Un point situé à 50°2'42"N 1°24'39"E
collège
- Un point situé à 50°3'8"N 1°24'57"E
chaufferie du lycée
- Un point situé à 50°3'5"N 1°25'7"E
lycée
- Un point situé à 50°3'23"N 1°24'54"E
toit usine

Analyse du risque de report de couples de goélands depuis les zones de nidification connues vers les différents secteurs adjacents :

Il existe effectivement un risque de voir davantage de goélands venir nidifier sur le secteur et se déporter peu à peu vers le centre ville tout à proximité et où les toitures sont plus difficilement accessibles

Évaluation de la population totale des goélands et du ratio des impacts produits par la dérogation :

Pour les goélands argentés :

Population nicheuse estimée : 294 couples

nombre de nids traités : 195

nombre d'oeufs traités : 521

66% des couples observés ont eu leurs oeufs traités et seulement 6% des couples ont été observés avec des poussins

12 - Rapport annuel

Cette partie est destinée à recueillir le bilan de la campagne précédente. S'il s'agit de votre première demande, vous pouvez passer directement à la question 13.

Cette section remplace l'envoi du bilan de la ville mais doit être détaillée de la même façon.

Rappel de la justification de la demande N-1 :

Traiter les problèmes de nuisance : salubrité, santé publique, les dommages à propriété et les comportements agressifs envers les humains et les animaux domestiques lorsque les poussins sont nés

Description des mesures de prévention prises pour limiter l/installation des oiseaux nicheurs (dispositifs empêchant le cantonnement des goélands, gestion des déchets...) :

- Collecte des déchets recyclable (emballage, papier, carton...) directement à la porte. ce qui réduit les dépôts sauvages et inappropriés autour des bornes d'apport volontaire.

- La stérilisation

Poursuite des mesures suivantes:

- Installation en nombre suffisant de containers de 760 litres avec couvercles sur différents quartiers de la ville afin de recueillir les déchets ménagers en dehors des jours de ramassage.

- Installation de Bornes d'Apport Volontaire

-Un arrêté municipal interdisant la sortie des poubelles avant 20 h la veille de la collecte a été pris.

-Un service municipal est chargé d'entretenir quotidiennement les aires d'apports volontaires, de vider les corbeilles en ville, et de ramasser les sacs poubelles déposés en dehors des jours de collecte.

- Un autre service est chargé d'effectuer un balayage manuel quotidien des rues du centre ville et deux balayeuses tournent également chaque jour pour balayer les quartiers périphériques

- Installation de corbeilles de ville avec un cerclage métallique afin de réduire l'ouverture

-Une communication régulière est faite à destination de la population pour la sensibiliser la problématique des déchets pouvant offrir aux des goélands des ressources alimentaires

Ces mesures préventives ont-elles eu l'effet attendu ?

La présence de couples de goélands argentés est variable d'une année sur l'autre mais elle a atteint son seuil le plus bas en 2024 et depuis 2015 .

Inversement, depuis 2007, on observe néanmoins une augmentation constante des couples de goélands marins. Ce qui laisse à penser que les courbes pourrait suivre la même tendance à la hausse si nous n'intervenions pas sur la régulation des naissances chez le goélands argentés

12.1 - Bilan des opérations de stérilisation

Déroulement des opérations de stérilisation des œufs. Si vous n'avez mené que des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 12.3.

Date du 1er passage :

23 avril 2024

Durée de l'intervention (en jours) :

4

Date du 2nd passage :

14 mai 2024

Durée de l'intervention (en jours) :

4

Quel produit a été utilisé ?

Huile de colza biologique

Cartographie des zones traitées :

Merci d'expliquer, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certaines zones n'ont pu être traitées.

Non communiqué

12.2 - Les résultats chiffrés des opérations

Seule la stérilisation des œufs de Goéland argenté (*Larus argentatus*) est autorisée, sous couvert de l'autorisation préfectorale qui vous a été délivrée. Les comptages des nids, œufs et poussins de Goélands bruns et marins doivent figurer dans des tableaux distincts, afin que le suivi de ces populations soit facilement analysable.

12.3 - Bilan de la campagne d'effarouchement

Si vous n'avez pas mené de campagne d'effarouchement, merci de passer à la question 13.

Merci de fournir le calendrier d'interventions.

Non communiqué

Quelle(s) méthodologie(s) a(ont) été utilisée(s) au cours des opérations d'effarouchement ?

Non communiqué

Quelle(s) zone(s) étai(en)t ciblée(s) ?

Quel a été l'effet de l'effarouchement sur ces populations ?

Non communiqué

En cas d'opérations menées par un fauconnier à l'aide d'oiseaux de proie, combien y-a-t-il eu de captures accidentnelles ?

Non communiqué

12.4 - Évaluation de la mise en œuvre de la dérogation

Combien d'animaux ont été transférés en centre de soins ?

Non communiqué

Cartographie des reports constatés sur des zones urbaines adjacentes aux secteurs traités, y compris dans les communes limitrophes :

Quel est le pourcentage de la population de Goélands argentés présente sur le site, impactée par les opérations ?

Non communiqué

13 - Expression libre

Si vous souhaitez laisser un commentaire ou porter à la connaissance de la DREAL tout élément qui vous semble important et que vous n'avez pas réussi à intégrer dans le questionnaire, merci de les indiquer ici.

Bonjour,

Nous avons essayé de répondre de la façon la plus exhaustive à ce demande de dérogation toutefois nous n'avons pas certains détails notamment dans le comptage des différentes espèces. Notre action qui est assurée conjointement par le GONm et EGEF se focalise sur les goélands argentés, c'est pourquoi les indications de comptage sur les nids et oeufs de goélands bruns sont moins précises. Cette prestation étant externalisée, nous manquons également de renseignements sur les personnes qui assurent celle-ci pour le compte du GONm et de la société EGEF. Nous les avons néanmoins interrogés afin que ces informations nous soient fournies.

En ce qui concerne le plan de géolocalisation, nous ne pouvons les communiquer par la rubrique adhoc car ils ne sont pas au bon format. Nous l'avons joint en rubrique 14.

De même pour les points GPS communiqués par la société, ils ne sont pas au bon format pour être acceptés par la plateforme. Nous les joignons également en rubrique 14.

Bien cordialement,

14 - Pièce complémentaire

15 - Engagement

Engagement

Oui

Annotations privées

1. La description de la demande est-elle clairement précisée ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

2. Le signataire de la demande est-il bien identifié ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

3. L'objet de la demande correspond-il réellement à la demande ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

4. Le nombre de couples/nids/spécimens justifie-t-il une opération ?

Non communiqué

Si doute, voir avec le chef d'unité

Non communiqué

5. La (ou les) finalité de l'opération est-elle bien précisée et cohérente ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

6. Les modalités techniques sont-elles précisées ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

7. Les intervenants sont-ils bien qualifiés ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

8. La période est-elle cohérente par rapport à la demande et à la présence du Goéland argenté ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

9. Les modalités de CR sont-elles satisfaisantes ?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

Autres observations

Non communiqué

Messagerie

Email automatique, 03 février 25 15:20

[Votre dossier n° 22275182 a bien été déposé (Dérogation à la protection stricte du Goéland argent...)] Bonjour, La DREAL Normandie vous confirme la bonne réception de votre dossier n° 22275182 concernant la téléprocédure Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie et concernant votre demande : Stérilisation des oeufs de goélands argentés . À tout moment, vous pouvez : - consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/22275182> - contacter le Service Eau Littoral Biodiversité de la DREAL Normandie : - par la messagerie interne de la démarche simplifiée - par téléphone au 02 78 26 21 27 - par courriel à l'adresse : selb.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr
Cordialement
DREAL NormandieService Eau Littoral Biodiversité

Email automatique, 21 février 25 14:16

[Votre dossier n° 22275182 va être examiné (Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté ...)] À tout moment, vous pouvez : - consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/22275182> - contacter le Service Eau Littoral Biodiversité de la DREAL Normandie : - par la messagerie interne de la démarche simplifiée - par téléphone au 02 78 26 21 27 - par courriel à l'adresse : selb.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr
Cordialement
DREAL NormandieService Eau Littoral Biodiversité